CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E168747** **VALABLE JUSQU'AU** **20/09/2027**

ÉDITÉ LE 30/07/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 20/06/2013

Raison sociale : SARL FERRALI ALEXIS

Forme juridique : EURL
DEPUIS LE 24/04/2022

Capital : 500

ROUTE D'OREZZA
CAMPO ARIETTO
20213 PENTA-DI-CASINCA

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BASTIA 793824856

Siret : 793 856 824 00024

Code NACE : 4333Z

Numéro caisse de congés payés : 9175151

Assurance Responsabilité Travaux :
ALLIANZ IARD 11061960/15005842

Assurance Responsabilité Civile :
ALLIANZ IARD 11061960/15005842

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2026

Téléphone : 06 24 16 78 59 **Fax :**

Portable : 06 59 24 39 10

Responsabilité légale :
FERRALI ALEXIS GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) UNIQUE

Site Internet : http://www.ferrali-construction.com

E-mail : contact@ferrali-construction.com

Effectif moyen : 1 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 160 122 **Tranche de classification :** CA1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
7122	Isolation thermique par l'intérieur	1	10/07/2025
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante)		09/10/2023
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

30/07/2026 08:38

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E168747** **VALABLE JUSQU'AU** **20/09/2027**

ÉDITÉ LE **30/07/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 20/06/2013
Forme juridique : EURL
DEPUIS LE 24/04/2022
Capital : 500

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BASTIA 793824856

Siret : **793 856 824 00024**
Code NACE : 4333Z
Numéro caisse de congés payés : 9175151

Assurance Responsabilité Travaux :
ALLIANZ IARD 11061960/15005842

Assurance Responsabilité Civile :
ALLIANZ IARD 11061960/15005842

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2026

Raison sociale : **SARL FERRALI ALEXIS**

ROUTE D'OREZZA
CAMPO ARIETTO
20213 PENTA-DI-CASINCA

Téléphone : 06 24 16 78 59 **Fax :**
Portable : 06 59 24 39 10

Site Internet : http://www.ferrali-construction.com
E-mail : contact@ferrali-construction.com

Responsabilité légale :
FERRALI ALEXIS GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) UNIQUE

Effectif moyen : 1 **Tranche de classification :** EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	10/07/2025
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	09/10/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	24/09/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	09/10/2023
o Isolation des combles perdus	14/11/2025

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

30/07/2026 08:38

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.